



14ème législature

Question N° : 331	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Libye	Analyse > intervention militaire. déroulement.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 16/10/2012 page : 5735		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur l'action de soldats, agents français ou de conseillers militaires sur le sol libyen. La présence de forces spéciales françaises sur le sol libyen est de plus en plus précise et a permis l'avancée spectaculaire des rebelles en 2011. Coordination ? Élaboration de stratégies ? Formation ? Entraînement ? Infiltration ? Les spéculations vont bon train sur leur rôle exact. Il lui demande combien de soldats ou d'agents français ont été engagés sur le terrain, en vertu de quel mandat, quelles actions sont menées et depuis combien de temps.

Texte de la réponse

L'engagement des armées françaises dans le conflit libyen s'est inscrit dans le cadre strict de la résolution n° 1973 du conseil de sécurité des Nations unies : la force a été employée en protection des populations menacées et aucun déploiement de force n'a eu lieu sur le sol libyen. Le représentant diplomatique français dépêché auprès du conseil national de transition (CNT) de Benghazi, reconnu seule autorité légitime par notre pays dès le 10 mars 2011, a été accompagné dès son arrivée sur le sol libyen d'un petit nombre de militaires, chargés d'assurer sa protection. D'autres ont été chargés d'établir et de conserver la liaison nécessaire avec les différentes composantes militaires de la rébellion au régime de Kadhafi, pour garantir en toute occasion la prise en compte maximale de la protection des populations menacées. A la chute de Tripoli, un détachement militaire chargé de sécuriser la réouverture de l'ambassade de France a également été mis en place. Ces militaires sont restés présents sur le sol libyen jusqu'à la chute du régime. Leur rôle ne consistait pas à prendre part directement au conflit. Leur engagement a permis le maintien d'un dialogue constant entre les autorités françaises et celles du CNT et l'appréciation par le commandement militaire de l'opération Unified Protector de la réalité de la situation des combats.